

ARRETE DU MAIRE

N°VDV20261014_080

DEMANDE DE TRAVAUX DE REPRISE D'UNE PLAQUE D'EGOUT DESCHELÉE EN TROTTOIR PAR L'ENTREPRISE EJM.

Le Maire de Vendeville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu la demande de travaux présentée par l'Entreprise EJM – 6bis, rue Paul Courtois – B.P. 261 - 59019 LILLE CEDEX pour des travaux de reprise d'une plaque d'égout descellée en trottoir au 7bis, Chemin de Ferrière – 59175 VENDEVILLE,

Considérant que les travaux d'une durée d'un mois débuteront le Lundi 2 Novembre 2026 et devront être terminés le Mercredi 2 Décembre 2026 au plus tard,

Qu'il y a lieu, en conséquence de procéder à une restriction de circulation et d'interdire les véhicules de stationner de part et d'autre du chantier côté pair et impair au droit du chantier.

L'affichage de cet arrêté devra être effectué 48 heures avant,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

ARRETE

ARTICLE 1 :

En raison des travaux qui débuteront le Lundi 2 Novembre 2026 pour une durée d'un mois au 7bis, Chemin de Ferrière, il y a lieu, en conséquence de procéder à une restriction de circulation et d'interdire les véhicules de stationner de part et d'autre du chantier côté pair et impair au droit du chantier.

ARTICLE 2 :

Le stationnement sera interdit de part et d'autre côté pair et impair au droit du chantier.

ARTICLE 3 :

L'Entreprise EJM aura à charge de prévenir quelques jours avant la date d'exécution des travaux les riverains, du stationnement qui pourrait gêner l'opération.

ARTICLE 4 :

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'Entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 5 :

Les infractions constatées aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'Entreprise EJM et transmis pour ampliation à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- Madame le Commandant de Police de Wattignies,

Fait à Vendeville, le 14 Octobre 2026


Le Maire,

Ludovic PROISY